

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date d'envoi des documents budgétaires : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Marcel PAULET, Sébastien DIONET

|                                |                         |                             |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>Nombre de conseillers :</b> | En Exercice : 29        | Présents : 22               |
|                                | Excusés représentés : 5 | Excusés non représentés : 2 |
|                                | Absents : 0             | Votants : 27                |

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2025\_DEL\_050**

**OBJET** : Tarifs complémentaires votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs complémentaires au titre de l'année 2025 à mettre en œuvre par la SPL Loire Semène Loisirs dans le cadre des contrats et conventions de gestion, repris dans les tableaux récapitulatifs ci-joints.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- prend acte des propositions de tarifs complémentaires des services dont l'exploitation est confiée à la SPL Loire Semène Loisirs,

- approuve ses tarifs qui seront appliqués en complément, à compter du 20 avril 2025, par la SPL Loire Semène Loisirs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **17 AVR. 2025**